

ORGANISÉ PAR LA COMMUNE DE SAUVERNY

# RÈGLEMENT

# CONCOURS PHOTO

Proposez vos photos pour illustrer le nouveau site internet de la commune de Sauverny !

La commune de Sauverny organise un concours de photos gratuit, ouvert à tous les photographes amateurs et/ou professionnels Sauverniens ! Ce concours a pour objectif d'associer les Sauverniens au lancement du nouveau site internet de la commune, en leur permettant d'illustrer les contenus de ce dernier.

### **THÈME DU CONCOURS**

Les photos auront pour thème « SAUVERNY ». Les photographes donneront libre cours à leur imagination pour illustrer ce thème. Quelques idées ci-dessous :

- Lieux secrets,
- Paysages
- Monuments
- Instants volés,
- ...

### **CONDITIONS DE PARTICIPATION**

Le concours est ouvert à toute personne physique, résidant à Sauverny.

Le concours est gratuit et implique l'acceptation du présent règlement, sans possibilité de réclamation quant aux résultats.

### **MODALITÉS DE PARTICIPATION**

Chaque participant peut envoyer jusqu'à 3 photographies maximum, en format paysage ou portrait et en haute résolution. Attention les photos prises avec les téléphones doivent être en résolution maximum.

Les photos seront envoyées par mail à l'adresse suivante : [accueil@mairie-sauverny.fr](mailto:accueil@mairie-sauverny.fr)

Ou par le biais d'une plateforme permettant de supporter le poids des photos (We transfer par exemple).

La ou les photographies devront être nommées de la façon suivante :

- Dans le cas d'une seule photographie : NOM\_prénom
- Dans les cas de plusieurs photographies : Numéro-NOM\_prénom

La ou les photographies devront être envoyées avec le bulletin de participation du présent règlement, rempli et signé par le participant.

Les participants déclarent et garantissent être les auteurs des photos proposées et par conséquent d'être titulaires exclusifs des droits de propriétés littéraire et artistique, à savoir le droit au nom, le droit de reproduction et le droit de représentation au public des dites photos.

Les participants consentent à ce titre à ce que les photos puissent être publiées sur le site internet de la commune.

Ils déclarent et garantissent également avoir obtenu l'autorisation préalable écrite des personnes identifiables sur les photos présentées ou des personnes propriétaires des biens représentés. La commune de Sauverny ne pourra en aucun cas être tenue responsable du fait de l'utilisation des dites photos.

## **DURÉE DU CONCOURS**

Le concours est ouvert jusqu'au 3 janvier 2022.

## **CRITÈRES DE SELECTION**

Un jury sera composé pour la sélection de vingt photographies parmi l'ensemble de celles reçues.

Ce jury sera sous la présidence de Madame le Maire et 5 conseillers municipaux.

Les photographies seront sélectionnées de façon anonyme.

Les critères de sélection des photographies seront les suivants :

- Technique et intérêt artistique
- Pertinence du thème
- Originalité

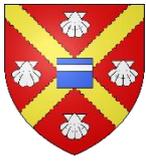
La commune de Sauvigny se réserve le droit d'exclure les photographies qui porteraient atteinte à l'ordre public ou aux bonnes mœurs.

Enfin, la décision du jury sera irrévocable et non justifiable.

Les gagnants seront informés par téléphone ou par mail dans la semaine du 3 janvier 2022.

## **RÉCOMPENSES**

Trois lots gagnants seront attribués aux trois meilleures photographies sélectionnées.



# BULLETIN DE PARTICIPATION

NOM : .....

PRÉNOM : .....

ADRESSE : .....

TÉL. : .....

ADRESSE MAIL : .....

DATE DE NAISSANCE : .....

Je soussigné (e)

- Souhaite participer au concours photo organisé par la commune de Sauverny ;
- Déclare avoir pris connaissance du règlement et en accepte les conditions ;
- Autorise la commune de Sauverny à utiliser ma ou mes photographies pour son site internet.

Fait à SAUVERNY, le .....

Signature :

**Bulletin à joindre avec vos clichés par mail à : [accueil@mairie-sauverny.fr](mailto:accueil@mairie-sauverny.fr)**

**Jusqu'au lundi 3 janvier 2022 dernier délai.**